



Qualibat n° 1452 Travaux d'accès difficile à la corde

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par QUALIBAT

Délivré par :

QUALIBAT (certification)

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Entreprises du secteur de la construction spécialisées dans les travaux à la corde

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Certification 1452 : Travaux d'accès difficile à la corde Entreprise qui, possédant un bureau d'études, intervient dans le domaine de la construction pour réaliser certains travaux de maçonnerie, couverture, peinture ou métallerie. Elle est spécialisée dans les opérations d'accès difficile. Elle assure la conception, l'étude, la fourniture et le montage, par du personnel dûment qualifié, des équipements d'accès et de positionnement au moyen de cordes pour réaliser des travaux compatibles avec ces derniers.

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur dossier transmis à l'organisme Audit sur site ou chantier par sondage
Prise en compte de la satisfaction client	non
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non

Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Référentiel pour l'attribution et le suivi de la certification travaux d'accès difficile à la corde. Décret 2004-924 du 1er sep. 2004 ; Normes visant les EPI ; Circulaire d'application du 27 juin 2005.
Dossier	Demande de certification auprès de l'agence QUALIBAT, Dossier à remplir, répondant aux 3 grandes catégories de critères définis par le référentiel et les éventuelles exigences complémentaires applicables à certaines qualifications : - légaux, juridiques et administratifs - techniques - financiers Documents et justificatifs à fournir définis dans le référentiel spécifique.
Examen	Instruction préliminaire du dossier par le secrétariat technique de la commission d'examen. Décision de recevabilité par la commission d'examen.
Audit	Audit documentaire + Après recevabilité, audit initial : audit in situ "Siège" et audit in situ "Chantier". Rapport d'audit transmis au secrétariat technique, puis remis à un rapporteur membre de la commission d'examen.
Modalités de décision d'attribution	Décision par la commission d'examen composée de 3 collèges ("entreprises", "utilisateurs" et "intérêts généraux").
Durée de validité (en mois)	48
Modalités de suivi	Suivi annuel (pour renouvellement du certificat) au travers d'un questionnaire avec justificatifs à produire (situation fiscale et sociale attestation d'assurances DC7) pour actualiser renseignements sur entreprise et contrôler que cette dernière continue de répondre aux principales exigences Audit de suivi tous les 2 ans.

Périodicité du suivi (en mois)	12
--------------------------------	----

@ Agence Qualité Construction 2021.

1001signes.qualiteconstruction.com